



Annulation autorisation licenciement

Par **ALMI**, le **27/06/2013** à **19:41**

[fluo]bonjour[/fluo]rndélegue du personnel (11 ans d'ancienneté 57 ans) j'ai été licencié pour faute grave le 15 janvier 2013 après autorisation de l'inspecteur de travail.rnrnRecours hiérarchique le 18 février, et annulation de la décision de l'inspecteur du travail "+ refus d'autorisation de licencier le 18 juin 2013. (irrégularité de procédure).rnrnMon employeur vient de me convoquer à un entretien préalable à un licenciement économique pour le 5 juillet 2013.rnrnPeut il engager un recours contentieux pour faire traîner le versement des indemnités liées à mon éviction de l'entreprise depuis le 04.12/2012 (j'avais fait l'objet d'une mise à pied conservatoire)alors même qu'il va me licencier pour un motif économique. (c'était sans doute le motif à l'origine, mais le motif personnel l'exonérait des indemnités de rupture).rnrnMerci de vos réponses.

Par **moisse**, le **28/06/2013** à **08:52**

OuirnIl peut saisir le tribunal administratif dans les 2 mois qui suivent la décision du ministre (recours hiérarchique).